

connu, on a l'habitude de l'acheter, et dans bien des cas il y a d'étroites relations entre les sociétés.

Il semble que ce lien entre les investissements et les exportations soit une raison importante du retard du Canada dans la fourniture d'importations à des industries secondaires nouvelles et en expansion rapide. Dans ces secteurs, les investisseurs américains, japonais et européens ont été bien plus actifs, et ils ont pu, de ce fait augmenter le volume de leurs exportations de machines, de pièces détachées, et de matériaux. Il faudrait donc beaucoup de nouveaux investissements canadiens (dont le caractère désirable doit être pesé en tenant compte d'autres considérations) pour que le Canada conserve une part intéressante du marché antillais en pleine expansion en ce qui concerne l'exportation de produits finis.

Les relations entre les sociétés canadiennes susceptibles d'exporter et les sociétés d'autres pays exportateurs constituent un autre facteur. Dans bien des cas, la différence entre les prix de revient ou des exonérations des droits d'importation offertes à titre de stimulant ont annulé l'avantage que représentait autrefois le tarif préférentiel entre pays du Commonwealth. De ce fait, certaines sociétés américaines qui avaient antérieurement avantage à fournir les importations des Antilles par l'intermédiaire de leurs filiales canadiennes, préfèrent maintenant, semble-t-il, fournir ces exportations à partir de leurs usines aux États-Unis, plus proches et souvent plus productives. Il est évidemment difficile de déterminer le volume des marchandises en cause, et ce problème ne doit pas être étudié séparément d'autres questions plus vastes: propriété étrangère et de contrôle de l'industrie canadienne. A cause de la répercussion qu'elle peut avoir sur le niveau de l'activité économique du Canada et surtout sur les exportations et les devises, la question est urgente.

c. Mesures officielles pour encourager les exportations

Depuis 1945, les exportations canadiennes ont été facilitées par l'intervention de la Société d'assurance des crédits à l'exportation. Depuis 1961, conformément à l'article 21 de la loi, cette société se livre activement aussi au financement des exportations, ce qui s'est révélé une forme utile d'apports de capitaux pour beaucoup de pays en voie de développement, y compris ceux des Antilles.

En 1969, la société a été remplacée par la Société pour l'expansion des exportations (EDC) dont les pouvoirs en matière d'assurance, de garantie et de financement sont beaucoup plus étendus. Les activités de cette société auront un effet important sur les perspectives d'exportations canadiennes vers les Antilles du Commonwealth, surtout si l'A.C.D.I. poursuit sa politique de dissocier l'aide canadienne de toutes conditions. Le comité espère que l'EDC sera dotée des moyens de répondre à ces besoins et de prendre de nouvelles initiatives dans le domaine de la promotion des exportations. Les activités de l'office mixte de commercialisation préconisé plus haut apporteraient un complément utile dans ce domaine.

4. Zone de libre échange entre le Canada et les Antilles du Commonwealth

La possibilité d'une zone de libre échange dont il est question depuis longtemps et qui a été soulevée à nouveau à la conférence de 1966 a fait maintenant